



**MEDEF**

REFORME DE L'APPRENTISSAGE:  
LE POINT DE VUE DES  
ENTREPRISES

CONGRES – AG UNETP  
DU 05 Février 2020

# Une réforme inédite: la loi du 5 septembre 2018 pour « La liberté de choisir son avenir professionnel »

Objectif visé: tendre vers une nouvelle société de compétences en:

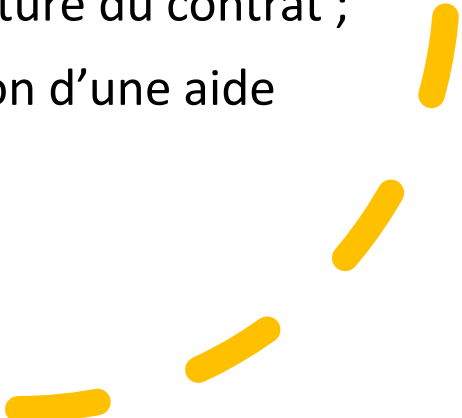
- Renforçant et accompagnant la liberté des individus dans le choix de leur formation

Libérant et sécurisant les investissements pour les compétences des actifs


Renforçant le contrôle de la qualité de l'offre de formation (contenus + organismes)

Libérant, élargissant les opportunités d'alternance (CFA d'entreprises, UFA, création de CQP, Titre Pro ...)

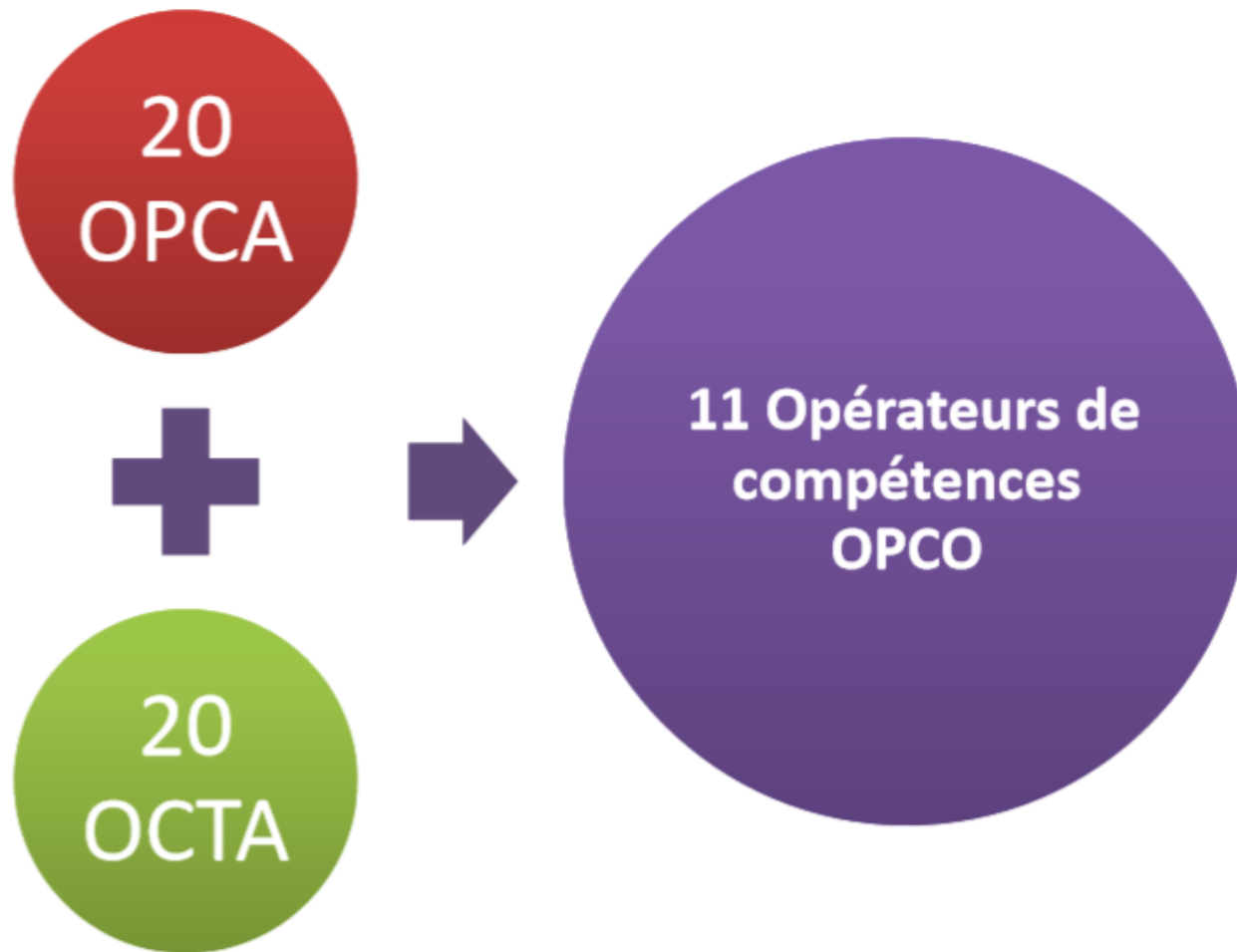
# LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE: Quelques évolutions

- Plusieurs évolutions vont dans le sens de la facilitation, pour tout nouveau contrat conclu depuis le 1er janvier 2019 :
    - ✓ simplification des modalités d'exécution ;
    - ✓ limite d'âge portée de 15 à 29 ans ; sauf pour 5 cas de dérogation (ex: création d'entreprise; personne en situation de handicap...)
    - ✓ abaissement de la durée minimale du contrat à 6 mois, pour tenir compte des acquis de l'apprenti ;
    - ✓ possibilité de démarrer le contrat à tout moment de l'année ;
    - ✓ assouplissement des règles en matière de rupture du contrat ;
    - ✓ redéploiement des aides financières et création d'une aide unique de l'État centrée sur les TPE-PME.
- 

LE CONTRAT  
D'APPRENTISSAGE:  
Quelques  
évolutions  
méritant  
également d'être  
saluées

- Plusieurs évolutions vont dans le sens de la facilitation, pour tout nouveau contrat conclu depuis le 1er janvier 2019 :
    - ✓ aide au permis de conduire de 500€ (contribution à la levée de ce qui peut être un « frein périphérique » à la réussite de l'apprenti );
    - ✓ possibilités élargies de réalisation en mobilité internationale ;
    - ✓ participation des OPCO aux frais annexes de l'apprenti (restauration, déplacement, frais de 1<sup>er</sup> équipement techniques, mobilité internationale, ou vers l'hexagone pour les DOM)
- 

## Les opérateurs de compétences



## Opérateur de compétences : au service...



Des Branches  
professionnelles

- GPEC
- Niveaux de prise en charge des contrats d'alternance
- Certifications professionnelles



Des TPE  
PME

- Amélioration de l'information et de l'accès des salariés à la formation
- Accompagnement dans l'analyse et la définition des besoins
- Promotion de l'AFEST et la FOAD

Appui  
technique

Opérateur  
compétences

Services de  
proximité





**MEDEF**

« *Commencer est facile, persévérer est un art* »  
(*Proverbe allemand*)

Nous sommes tous ensemble les artistes de la réussite de l'apprentissage, pour nos entreprises et nos jeunes!

Nous vous remercions  
de votre attention